



Caussionnaire de mon ex beaufrere

Par **plumette**, le **09/01/2015 à 23:42**

Bonjour,

J'ai une saisie sur mon salaire car je me suis porté caution pour mon ex-beau-frère. Lui; travaille depuis 2 ans et il ne paye rien. Est-ce normal et qu'est-ce que je peux faire pour arrêter de payer pour lui ? merci.

Il n'habite pas le même département que moi, est-ce qu'il faut que je porte plainte à la gendarmerie ou il faut-il que je prenne un avocat directement ? Merci.

Par **aguesseau**, le **09/01/2015 à 23:56**

bjr,

vous devez faire une procédure judiciaire contre votre beau-frère pour qu'il vous rembourse l'argent que vous avez payé pour lui mais vous devez continuer à payer son créancier puisque c'est le principe de la caution.

pas de plainte puisqu'il n'y a pas d'infraction au code pénal.

cdt